

LETTRE D'INFORMATION

Tarifs des Services du Centre Communal d'Action Sociale
Vie Sociale et Autonomie

2017



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

Madame, Monsieur,

L'évolution des indicateurs économiques sur les douze derniers mois conduit le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Périgueux à vous informer de la révision annuelle de ses tarifs.

En ce sens, voici les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Service des repas

	Tarifs 2017
Repas servis dans les restaurants clubs	7.04€
Repas servis à domicile	9.05 €

Le C.C.A.S. peut prendre en charge une partie du coût de ces repas.
Cette aide est calculée en fonction du reste à vivre :

Repas servis à domicile

	Plein tarif 2017	Taux de prise en charge	Montant de l'aide 2017	Participation du bénéficiaire 2017
Reste à vivre inf. à 250 €	9.05 €	50 %	4.52 €	4.53 €
Reste à vivre compris entre 251 et 300 €	9.05 €	30%	2.71 €	6.34 €
Reste à vivre compris entre 301 et 400 €	9.05 €	20 %	1.81 €	7.24 €
Revenus inférieurs à 1226 €	9.05 €	10 %	0.90 €	8.15 €

Repas servis dans les restaurants clubs

	Plein tarif 2017	Taux de prise en charge	Montant de l'aide 2017	Participation du bénéficiaire 2017
Reste à vivre inf. à 250 €	7.04 €	50 %	3.52 €	3.52 €
Reste à vivre compris entre 251 et 300 €	7.04 €	30%	2.11 €	4.93 €
Reste à vivre compris entre 301 et 400 €	7.04 €	20 %	1.41 €	5.63 €
Revenus inférieurs à 1226 €	7.04 €	10 %	0.70 €	6.34 €

Service des aides à la personne

A l'occasion de la session budgétaire de début d'année, le Conseil Départemental a décidé de revaloriser les tarifs d'aide à domicile APA au 1er janvier 2017.
Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles ces tarifs s'appliquent aux prestations délivrées par le Centre Communal d'Action Sociale, à l'exception de celles qui sont prises en charge par les Caisses de Retraite et les Compagnies d'Assurances.

Tarifs du Service des Aides à Domicile, mode prestataire, applicables au 1er janvier 2017

	Tarif horaire 2016	Tarif horaire 2017
Bénéficiaire d'une prise en charge par un organisme de sécurité sociale, par une mutuelle ou par une compagnie d'assurance	20.30 €	20,50 €
Bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	18.77 €*	18.77 €*
Bénéficiaire de l'A.P.A. Auxiliaire de Vie	19,75 €*	20.01 €*
Bénéficiaire de l'A.P.A. Aide à Domicile	18.20 €*	18.44 €*
Bénéficiaire sans prise en charge	18.20 €*	18.44 €*

* majoration de 25 % pour le dimanche et les jours fériés.

Le Conseil Départemental procèdera à une modification des tarifs au cours du 2ème trimestre

Le service mandataire : le Centre Communal d'Action Sociale assure le placement d'un salarié pour effectuer les tâches ménagères quotidiennes sur la demande d'un particulier qui devient l'employeur.

Le Centre Communal d'Action Sociale l'aide à accomplir les formalités administratives. Pour cela, il facture des frais de gestion.

Tarifs du Service des Aides à Domicile, mode mandataire

Au salaire de l'aide à domicile, majoré des charges patronales, il faut ajouter les frais de gestion indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'heures par mois	Forfait	
De 1 h. à 10 h.	21 €	
De 11 h. à 50 h.	21 €	plus 1,84€ par heure (à partir de la 11 ^{ème} heure)
Plus de 50 h.	94.50 €	

Résidence Autonomie Wilson

Loyers au 1^{er} janvier 2017

	Loyers au 1er Janvier 2017	Charges au 1 ^{er} janvier 2017	Loyers + charges au 1er janvier 2017
T1 bis	419,82 €	47,56 €	467,38 €
T2	435,97 €	48,02 €	483,99 €

Tarif mensuel de location des garages de la Résidence Wilson : 45,50 €

Renseignements complémentaires et précisions au 05 53 53 11 54